



État au 01.04.2023

## Informations du centre de compétences pour la médecine militaire et de catastrophe concernant le service militaire des médecins militaires

Le centre de compétences pour la médecine militaire et de catastrophe (cen comp MMC) garantit et coordonne la formation prégraduée, postgraduée et continue (FPPC) en médecine militaire et de catastrophe. L'objectif est de rendre ces formations attractives et utiles par rapport aux formations civiles et de les faire reconnaître par le monde professionnel civil.

### Recrutement

Au cours du processus de recrutement, votre aptitude au service militaire sera évaluée et une décision sera prise quant à votre affectation dans l'armée. La convocation au recrutement est envoyée sous la forme d'un ordre de marche par le canton de résidence. Le recrutement dure au maximum trois jours et a lieu au plus tôt douze mois et au plus tard trois mois avant le début de l'école de recrues (ER). Les conscrits sont convoqués au recrutement au plus tard dans l'année où ils atteignent l'âge de 24 ans.

#### Remarque

Faites une demande auprès de l'officier de recrutement pour effectuer l'ER en été en tant que soldat sanitaire ou soldat d'hôpital. Cela vous permettra une planification optimale de vos études universitaires et de votre service militaire.

### École de recrues (avec école de sous-officiers en médecine militaire intégrée)

#### Carrière réglementaire, ER départ n° 2 (semaine de calendrier 27)

Vous effectuez en été votre école de recrues de 12 semaines au total (avec l'école de sous-officiers en médecine militaire intégrée, ESO méd mil). Cette école de recrues ne peut pas être divisée. Si vous avez été convoqué pour une ER régulière de 18 semaines et que vous envisagez de faire des études de médecine, faites une demande de réaffectation dans la carrière réglementaire de méd mil avec le départ de l'ER n° 2. L'école de recrues doit être effectuée au plus tôt trois mois et au plus tard douze mois après le recrutement (les personnes astreintes au service militaire accomplissent l'école de recrues au plus tôt au début de l'année au cours de laquelle elles atteignent l'âge de 19 ans et au plus tard pendant l'année au cours de laquelle elles atteignent l'âge de 25 ans).

En plus de la formation militaire générale de base, vous acquerez des connaissances médicales, serez préparé aux situations d'urgence et aux accidents, entraînerez votre résilience et apprendrez à diriger (admission au module de certification de l'Association Suisse pour la Formation des cadres ASFC).

Il est également possible d'obtenir des certificats, notamment pour l'évaluation systématique du patient traumatisé (PHTLS®) et pour la réanimation de base et le défibrillateur externe automatisé Basic Life Support et Automated External Defibrillation (BLS-AED-SRC).

### **Obtention des places à l'université avec test d'aptitudes pour les études de médecine**

Le test d'aptitudes pour les études de médecine (AMS), demandé par certaines hautes écoles, a lieu en semaine de calendrier 27. Vous obtiendrez un congé personnel pour passer le test. En règle générale, vous recevrez le résultat du service responsable dans la semaine de calendrier 32.

- Si vous réussissez le test d'aptitude AMS, vous effectuez les 12 semaines d'école de recrues et pourrez ensuite commencer vos études en semaine de calendrier 38
- Si vous échouez au test d'aptitude et n'obtenez pas de place d'étude, vous effectuerez le reste de votre école de recrues en tant que soldat d'hôpital ou soldat sanitaire (18 semaines au total)

### **Obtention des places d'études sans test d'aptitudes pour les études de médecine**

Vous effectuerez les 12 semaines de l'école de recrues (avec l'école de sous-officiers en méd mil intégrée).

#### **Reconnaissance**

- L'accomplissement des 12 semaines d'école de recrues (avec école de sous-officiers en méd mil intégrée) est reconnu comme équivalent au stage de soins (respectivement en exempté) par les écoles supérieures suivantes:
  - Université de Bâle
  - Université de Berne
  - Université de Fribourg
  - Université de Lausanne
  - École polytechnique fédérale de Zürich (EPFZ)Les écoles supérieures de Genève et Zürich ne demandent pas le stage de soins.
- Certificats:
  - PHTLS®
  - BLS-AED-SRC
  - Admission à la certification du module ASFC

#### **Remarque**

- Une politique de congés spéciale est en vigueur lors de la semaine de calendrier 38, afin que vous puissiez assister au début des cours à l'université
- Vous ne serez pas convoqué pendant vos études (période entre l'école de recrues et l'école d'officiers)
- Vous effectuerez le reste de votre école de recrues même après l'âge de 25 ans (18 semaines au total) dans l'éventualité où vous échouez durant la formation militaire de cadre, à l'examen fédéral ou en cas d'arrêt de vos études en médecine humaine

### **ER départ n° 1 (semaine de calendrier 3)**

Le début de l'école de recrues départ n° 1 n'est pas favorable parce qu'il n'est pas idéalement conciliable avec les études universitaires. Si vous êtes convoqué pour cette école de recrues et que vous avez l'intention d'étudier la médecine, faites une demande de déplacement de service pour la carrière réglementaire c'est-à-dire l'ER départ n° 2.

Si vous effectuez déjà l'école de recrues départ n° 1 et envisagez des études de médecine, demandez une libération anticipée après 12 semaines afin de pouvoir effectuer plus tard l'ESO méd mil de 6 semaines du départ n° 2.

### **Entrée dans la carrière réglementaire après l'ER**

Les soldats qui ont terminé l'ER et qui étudient la médecine humaine effectuent une ESO méd mil de 40 jours. L'entrée dans la carrière réglementaire de méd mil doit être clarifiée au préalable avec le Personnel de l'armée.

## **École d'officiers en médecine militaire**

Vous allez être formés à la fonction d'officier à l'école d'officiers en médecine militaire (EO méd mil) et promu au grade de lieutenant à la fin de cette école. Cette école a lieu à chaque fois au début de l'été (semaines de calendrier 19-26) et en automne (semaines de calendrier 36-43) et dure 8 semaines. Sur demande, elle peut être divisée en deux parts à durée égale (4 semaines).

Les contenus de l'enseignement sont basés en première ligne sur la médecine d'urgence et de catastrophe. En outre, divers certificats peuvent être obtenus, notamment, l'Advanced Cardiovascular Life Support (ACLS®), Advanced Trauma Life Support (ATLS®) et Prehospital Trauma Life Support (PHTLS®).

### Reconnaissance

- Les 8 semaines de l'EO méd mil seront validées pour votre année de stages
- Certificats:
  - ACLS®
  - ATLS®
  - PHTLS®

### Remarque

L'EO méd mil ne peut être effectué qu'après le début des études de Master en médecine humaine. Vous aurez à ce stade les connaissances préalables nécessaires pour assimiler la matière enseignée et réussir les cours civils proposés.

### Changement pour la fonction méd mil après l'accomplissement d'une école d'officiers (EO)

Les officiers subalternes (lt/plt) qui ont terminé leur service d'instruction des cadres pour officiers, à défaut de carrière réglementaire médico-militaire, accomplissent un cours de reconversion (C reconv) pour le personnel médical de 26 jours. Ce C reconv est intégré à l'EO méd mil. Le changement pour la fonction méd mil doit être clarifié au préalable avec le Personnel de l'armée..

## Service pratique

Le service pratique (S prat) dure 12 semaines et commence, en général, lors des départs des ER en semaine de calendrier 3 ou 27. Si nécessaire, une demande de fractionnement peut être faite. Les informations qui concernent la planification de ce S prat sont reçues lors de l'EO méd mil.

Vous serez affecté aux soins médicaux de base sous la direction de médecins dans un ambulatoire ou dans un centre médical régional (CMR).

L'éventail des activités quotidiennes comprend la médecine interne générale, l'infectiologie, l'orthopédie clinique, les interventions chirurgicales mineures, les urgences, la psychiatrie et les échanges avec différents groupes professionnels.

Introduction et enseignement par un médecin cadre: processus de médecine militaire, informations organisationnelles (notamment structure, service de l'arrière, équipement d'urgence), pathologies courantes.

### Remarque

Le S prat doit être effectué au plus tard 3 ans après l'obtention du diplôme fédéral en médecine humaine.

### Reconnaissance

Le service pratique est reconnu pour les titres de spécialistes FMH suivants:

- Médecine interne générale (formation avancée)
- Dermatologie et vénéréologie
- Chirurgie de la main
- Psychiatrie et psychothérapie de l'enfant et de l'adolescent
- Néphrologie
- Urologie

## Cours de répétition

Vous effectuez des cours de répétition chaque année selon votre incorporation et selon votre convocation reçue (en général de 19 à 26 jours).

## Formation continue

Le cours de spécialistes en médecine militaire (C spéc méd mil) sert à la formation technique continue des médecins militaires (officiers subalternes). Il permet l'acquisition, le maintien et l'élargissement des compétences des médecins militaires. La convocation se déroule de manière centralisée par l'armée pour la partie cours « à licence » ou la partie MMC.

Le cen comp MMC propose certains cours civils adaptés et attribués selon le grade et la fonction au sein de l'armée.

### Reconnaissance

Des certificats ou des points de crédit civils peuvent être obtenus pour les cours du cen comp MMC.

## Recherche

Le cen comp MMC pilote et encourage la recherche en médecine militaire et de catastrophe (MMC). Il soutient les méd mil pour les travaux de master et de doctorat en MMC en collaboration avec ses centres spécialisés dans les hôpitaux universitaires / universités de Suisse.

## Aperçu du service militaire pour les médecins militaires

		Jours de service	Période																								
<b>École de recrues</b> (en semaines) <table border="1"> <tr> <td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>5</td><td>6</td><td>7</td><td>8</td><td>9</td><td>10</td><td>11</td><td>12</td> </tr> <tr> <td colspan="12">ER (avec ESO méd mil intégrée)</td> </tr> </table>		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	ER (avec ESO méd mil intégrée)												82	Avant le début des études ou entre la 1 <sup>re</sup> et la 2 <sup>e</sup> année d'étude
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12																
ER (avec ESO méd mil intégrée)																											
Pas de convocation militaire			Entre la 2/3 <sup>e</sup> et la 5/6 <sup>e</sup> année d'étude																								
<b>École d'officiers médecine militaire</b> (en semaines) <table border="1"> <tr> <td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>5</td><td>6</td><td>7</td><td>8</td> </tr> <tr> <td colspan="8">EO méd mil</td> </tr> </table>		1	2	3	4	5	6	7	8	EO méd mil								54	Pendant l'année de stages ou après la 5 <sup>e</sup> année d'étude								
1	2	3	4	5	6	7	8																				
EO méd mil																											
<b>Service pratique</b> (en semaines) <table border="1"> <tr> <td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>5</td><td>6</td><td>7</td><td>8</td><td>9</td><td>10</td><td>11</td><td>12</td> </tr> <tr> <td colspan="12">S prat</td> </tr> </table>		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	S prat												82	Accomplissement durant une école de recrues dans un délai de 3 ans après l'obtention du diplôme fédéral
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12																
S prat																											
<b>Service d'instruction des formations</b> (en semaines) <table border="1"> <tr> <td>CC</td><td>1</td><td>2</td><td>3</td> </tr> <tr> <td colspan="4">CR annuel</td> </tr> </table>		CC	1	2	3	CR annuel				238	Durant la phase civile de perfectionnement ou de formation continue																
CC	1	2	3																								
CR annuel																											
Divers cours Cen comp MMC																											
C spéc méd mil Partie cours "à licence"      ou      C spéc méd mil Partie MMC																											
Total =		<b>456 jours</b>	Of sub sans carrière réglementaire méd mil = max. 576 jours. (en tant que spécialiste = 626 jours)																								
(si nécessaire 50 jours supplémentaires en tant que spécialiste) = max.		<b>506 jours</b>																									

## Armée Suisse - YouTube

Vidéo 1: [Médecin militaire: saisis ta chance ! Plt J-B. D.](#)



Vidéo 2: [Médecin militaire: saisis ta chance ! Lt M. B.](#)



Vidéo 3: [Médecin militaire: saisis ta chance ! Lt A. B.](#)



Vidéo 4: [Médecin militaire: saisis ta chance ! Cap C. T.](#)



## Contacts

Base logistique de l'armée – Affaires sanitaires  
Centre de compétences pour la médecine militaire et de catastrophe  
Téléphone: 058 464 27 60  
Courriel: [info-mkm.lba@vtg.admin.ch](mailto:info-mkm.lba@vtg.admin.ch)  
Internet: [www.mkm-mmc.ch](http://www.mkm-mmc.ch)



### **Incorporation, convocation, changement d'incorporation et avancement**

Commandement de l'Instruction  
Personnel de l'armée  
Téléphone: 058 468 32 26  
Courriel: [Personnel de l'armée](mailto:Personnel.de.l.armee)  
Internet: [www.armee.ch/pers-a](http://www.armee.ch/pers-a)



## Autres liens

### **Recrutement**

[www.vtg.admin.ch/fr/mon-service-militaire/conscrits/rekrutierung.html](http://www.vtg.admin.ch/fr/mon-service-militaire/conscrits/rekrutierung.html)

### **Conciliation de l'école de recrues et des études**

[www.vtg.admin.ch/fr/mon-service-militaire/conscrits/armee-et-les-etudes.html](http://www.vtg.admin.ch/fr/mon-service-militaire/conscrits/armee-et-les-etudes.html)

### **Informations générales concernant le service militaire**

[www.vtg.admin.ch/fr/mon-service-militaire/generalites-concernant-le-service-militaire.html](http://www.vtg.admin.ch/fr/mon-service-militaire/generalites-concernant-le-service-militaire.html)

### **EO médecine militaire 41**

<https://www.vtg.admin.ch/fr/organisation/kdo-ausb/foaplog/ehop41.html>

### **Études de médecine / test d'aptitudes**

[www.swissuniversities.ch/fr/service/inscription-aux-etudes-de-medecine/test-daptitudes](http://www.swissuniversities.ch/fr/service/inscription-aux-etudes-de-medecine/test-daptitudes)

### **Affaires sanitaires**

<https://www.vtg.admin.ch/fr/organisation/bla/affaires-sanitaires.html>

### **La sécurité est aussi une affaire de femmes**

[www.vtg.admin.ch/fr/mon-service-militaire/generalites-concernant-le-service-militaire/frauen-in-der-armee.html](http://www.vtg.admin.ch/fr/mon-service-militaire/generalites-concernant-le-service-militaire/frauen-in-der-armee.html)

### **Recueil systématique**

[510.10](#)

[521.21](#)